

Accusé de réception en préfecture
066-266600519-20251229-2025-05-03-DE
Date de réception préfecture : 05/01/2026

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Perpignan
EXTRAIT du registre des délibérations
du Conseil d'Administration du CCAS de Bompas

Séance du 29 Décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-neuf décembre,

Le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations, sous la Présidence de Marie-Josée VIEGAS, Vice-Présidente. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, la Vice-Présidente déclare la séance ouverte.

Membres en exercice : 13

Membres ayant pris part à la délibération : 7

Présents : Mmes et MM. Marie-Josée VIEGAS,

Yolande LAFRANCAISE, Jean-Pierre SERRIE, Colette GONZALVEZ, Pascale THEUVENIN, Guy COCARD, Jacques BLANCH.

Absents excusés : Mme Laurence AUSINA, Présidente.

Mmes et MM. Vanessa ALBERICH, Dany DROUEN, M. Françoise MONTEL, Bernard VILANOVE, Bernard CONSTANS (suppléant de Mme Brigitte LESIEUR).

Date de la convocation : 22 Décembre 2025.

Secrétaire de séance : Mme Yolande LAFRANCAISE.

N° 2025/05/03 – RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024 (RSU).

Conformément à l'article 33-3 de la loi n°84-53 modifiée, le rapport social unique prévu à l'article 9 bis A de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 précitée est présenté à l'assemblée délibérante, après avis du comité social territorial.

Le point a été présenté et débattu au Comité Technique du 10/12/25.

La synthèse du RSU 2024 est jointe en annexe de ce rapport.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- **DE PRENDRE ACTE** de la présentation du Rapport Social Unique 2024

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Fait à Bompas, le 29 Décembre 2025

Pour extrait certifié conforme,

La Vice-Présidente,



Marie-Josée VIEGAS

PUBLIÉ LE ... 30 DEC. 2025